



Assemblée des États Parties

Distr.: générale
6 juillet 2010

FRANÇAIS
Original: anglais

Neuvième session

New York, 6-10 décembre 2010

**Rapport du Comité du budget et des finances
sur les travaux de sa quatorzième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-8	3
A. Ouverture de la session, élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour.....	1-6	3
B. Participation d'observateurs	7	4
II. Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa quatorzième session	7-94	4
A. Questions financières.....	7-13	4
1. État des contributions.....	7-9	4
2. Liquidités	10	4
3. Placement des liquidités.....	11-13	5
B. Questions d'audit	14	5
C. Questions budgétaires.....	15-34	5
1. Exécution des programmes du budget pour 2009	15-27	5
2. Exécution des programmes du budget pour 2010: premier trimestre	28-30	7
3. Hypothèses budgétaires pour 2011 et au-delà.....	31-34	7
D. Questions administratives	35-45	8
1. Mesures d'efficience.....	35-36	8
2. Comptabilité analytique	37-38	8
3. Normes comptables internationales pour le secteur public ...	39-42	8
4. Passation des marchés	43-45	9
E. Gouvernance.....	46-48	9
F. Ressources humaines.....	49-66	10
G. Bureaux extérieurs et bureau extérieur de Kampala	67-74	11
H. Aide judiciaire	75-77	13
I. Visites familiales	78-81	13
J. Conférence de révision.....	82	13
K. Locaux de la Cour	83-90	14
1. Locaux permanents	83-87	14
2. Locaux provisoires.....	88-90	14
L. Questions diverses	91-94	15
1. Bureau de liaison d'Addis-Abeba.....	91	15
2. Documents du Comité.....	92-93	15
3. Dates de la quinzième session du Comité	94	15
Annexe I. État des contributions au 31 mars 2010.....		16
Annexe II. Ressources humaines.....		19
Annexe III. Liste des documents		36

I. Introduction

A. Ouverture de la session, élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

1. La quatorzième session du Comité du budget et des finances (le « Comité »), qui a comporté douze séances, s'est tenue au siège de la Cour, à La Haye, du 3 au 8 mai 2010. Le Président de la Cour, M. Sang-Hyun Song, a prononcé, lors de la première séance, des paroles de bienvenue.

2. Pour la quatorzième session, le Comité a, par consensus, réélu M. Santiago Wins (Uruguay) Président et élu Mme Rossette Nyirinkindi Katungye (Ouganda) Vice-présidente, conformément à l'article 10 de son Règlement intérieur. Le Comité a exprimé ses remerciements au Vice-président sortant, M. Ugo Sessi (Italie). Le Comité a désigné M. Masud Husain (Canada) Rapporteur de la session, conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur.

3. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (le « Secrétariat ») a assuré le service du Comité et son Directeur, M. Renan Villacis, a assumé les fonctions de secrétaire du Comité.

4. À sa première séance, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant (ICC-ASP/9/CBF.1/L.1):

1. Ouverture de la session
2. Élection du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Participation d'observateurs
5. Organisation des travaux
6. Exécution des programmes du budget pour 2009
7. Exécution des programmes du budget pour 2010 : premier trimestre
8. Questions d'audit
9. Ressources humaines
10. Locaux de la Cour
11. Aide judiciaire
12. Visites familiales
13. Conférence de révision
14. Questions diverses

5. Ont participé à la quatorzième session les membres du Comité dont les noms suivent:

1. Gerd Saupe (Allemagne)
2. David Banyanka (Burundi)
3. Masud Husain (Canada)
4. Juhani Lemmik (Estonie)
5. Gilles Finkelstein (France)
6. Ugo Sessi (Italie)
7. Shinichi Iida (Japon)

¹ Par suite de la clôture de l'espace aérien européen à la mi-avril 2010, le Comité a dû remettre sa quatorzième session, qui devait initialement avoir lieu du 19 au 23 avril 2010 comme décidé par l'Assemblée des États Parties à sa huitième session, en novembre 2009.

8. Fawzi Gharaibeh (Jordanie)
9. Carolina María Fernández Opazo (Mexique)
10. Rossette Nyirinkindi Katungye (Ouganda)
11. Elena Sopková (Slovaquie)
12. Santiago Wins (Uruguay)

6. La Présidence, le Bureau du Procureur et le Greffe ont été invités à participer aux réunions du Comité pour présenter les rapports des organes correspondants de la Cour.

B. Participation d'observateurs

7. Le Comité a fait droit à la demande de la Coalition pour la Cour pénale internationale de lui présenter un exposé. Il a invité la Coalition pour la Cour pénale internationale à intervenir à nouveau à sa session suivante. En outre, le Comité a invité le Conseil du personnel de la Cour à lui présenter un exposé.

II. Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa quatorzième session

A. Questions financières

1. État des contributions

8. Le Comité a examiné l'état des contributions au 31 mars 2010 (annexe I). Le Comité a relevé que le montant des arriérés de contributions dus au titre d'exercices précédents avait augmenté pour se chiffrer à 615 000 euros, contre 484 000 euros en mars 2009. En outre, le Comité s'est dit préoccupé par le fait qu'au 31 mars 2010, 48 pour cent seulement des contributions dues pour 2010 avaient été acquittées, contre 55,8 pour cent en 2009, et que seulement 21 États avaient intégralement versé leurs contributions. Le Comité a encouragé tous les États Parties à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour veiller à ce que la Cour dispose de ressources suffisantes pendant toute l'année, conformément à l'article 5.6 du Règlement financier.

9. À la lumière de la Conférence de révision du Statut de Rome qui se tiendra prochainement, le Comité a accepté d'examiner l'état des arriérés de contributions des États Parties. Le Comité a observé que, au 8 mai 2010, dix États Parties étaient en retard de paiement et n'auraient donc pas le droit de voter à la Conférence, conformément au paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome. Le Comité a en outre fait observer que le Secrétariat avait informé les États Parties en retard de paiement à deux reprises, en décembre 2009 et en janvier 2010, du paiement minimum devant être effectué pour éviter que leur soit appliqué le paragraphe 8 de l'article 112 du Statut, et de la procédure de demande d'exemption de la perte des droits de vote. **Le Comité a demandé au Secrétariat de notifier à nouveau les États Parties en retard de paiement.** En outre, étant donné l'importance d'assurer une importante participation à la Conférence de révision, **le Comité a recommandé à tous les États en situation d'arriérés de se mettre en règle avec la Cour dans les plus brefs délais.**

2. Liquidités

10. Le Comité a été informé qu'au 29 avril 2010, les liquidités de la Cour se montaient à environ 62,8 millions de dollars, y compris des liquidités destinées au Fonds de roulement (7,4 millions d'euros) et au Fonds pour imprévus (9,2 millions d'euros).

3. Placement des liquidités

11. Le Comité était saisi du rapport de la Cour sur le placement de ses liquidités². Il a relevé que les liquidités de la Cour, représentant un montant de 62,8 millions d'euros, étaient actuellement placées dans quatre banques de trois pays différents, ce qui contribuait à diversifier efficacement les risques. En outre, le Comité s'est félicité de ce que, compte tenu du fait que la conjoncture financière demeurait fragile, **la Cour ait continué de s'attacher à préserver son capital plutôt que de rechercher des rendements élevés.**

12. **Le Comité a recommandé à la Cour de revitaliser et de mettre en service dès que possible le Comité des placements, composé du Directeur de la Division des services administratifs communs, du Chef de la Section du budget et des finances et du Trésorier.** Le Comité du budget et des finances s'est félicité de la possibilité qui lui était offerte de continuer à participer aux travaux du Comité des placements en qualité d'observateur, selon les modalités convenues à la douzième session. **En outre, il a recommandé à la Cour d'envisager de limiter le recours à des consultants de l'extérieur pour solliciter des avis sur une base ponctuelle, eu égard en particulier au fait qu'elle suivait une stratégie de prudence en matière de placements.**

13. Le Comité a relevé en outre que l'instruction administrative ICC/AI/2004/007 régissant le placement des liquidités excédentaires remontait à 2004, et **il a recommandé à la Cour de la revoir pour s'assurer qu'elle continuait de correspondre à la conjoncture changeante sur les marchés financiers et à l'étape atteinte par la Cour dans son développement.**

B. Questions d'audit

14. Le Comité s'est félicité de ce que, comme il en avait été informé par l'Auditeur interne, le Comité d'audit soit devenu pleinement opérationnel et comporte quatre membres de l'extérieur. Conformément aux observations formulées à sa treizième session³, **le Comité a demandé à la Cour de lui transmettre le mandat révisé du Comité d'audit⁴, en vue de la prochaine session du Comité.**

C. Questions budgétaires

1. Exécution des programmes du budget pour 2009

15. Le Comité a examiné le rapport sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2009⁵. Il a relevé que le taux global d'exécution avait été de 92,5 pour cent, ou un montant total de 93,6 millions d'euros⁶, sur 101,23 millions d'euros d'ouvertures de crédits et 96,3 millions d'euros de contributions mises en recouvrement.

16. La Cour a relevé que les principaux éléments qui avaient affecté sa capacité d'exécuter intégralement le budget de 2009 étaient notamment le retard intervenu dans les procès et la réduction du nombre de cellules de détention louées.

17. Le Comité s'est félicité, de façon générale, de l'amélioration du taux d'exécution et des informations détaillées fournies dans le rapport. Il a formulé des recommandations et des observations dont la Cour pourrait s'inspirer lors de la préparation de ses futurs rapports.

18. Le Comité a constaté que les dépenses afférentes à l'aide judiciaire à la défense, l'aide judiciaire aux victimes et à la formation continuaient d'être groupées sous la rubrique « services contractuels, y compris formation » **et a rappelé qu'il avait recommandé que ces postes de dépenses apparaissent séparément pour qu'ils puissent être examinés de**

² ICC-ASP/9/CBF.1/2.

³ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, huitième session, La Haye, 18-26 novembre 2009 (ICC-ASP/8/20), vol. II, partie B.2, paragraphe 23.

⁴ Directive présidentielle ICC/PRES/D/G/2009/1 en date du 11 août 2009.

⁵ ICC-ASP/9/7.

⁶ Sous réserve d'une révision finale effectuée par le Commissaire aux comptes.

plus près. Il a recommandé à la Cour d'adopter cette présentation dans tous ses futurs rapports.⁷

19. Le Comité s'est également dit satisfait de ce qu'une section concernant les résultats ait été incorporée aux annexes au rapport. **Il a néanmoins recommandé que, dans certains cas, comme dans celui des réunions d'information réalisées à l'intention du corps diplomatique, l'on envisage de mieux mesurer l'impact qualitatif.**

20. Le Comité a relevé avec quelque préoccupation que la Cour avait viré un montant de 250 000 euros de la rubrique des dépenses de personnel à celle du personnel temporaire du budget de la Section d'interprétation et de traduction de la Cour afin de couvrir le coût des services des interprètes indépendants qui avaient dû être recrutés du fait que des postes d'interprètes anglais n'avaient pas été pourvus. **Le Comité a recommandé à la Cour de s'attacher en priorité à pourvoir ces postes.**

21. Le Comité a relevé en outre que le poste de juriste P-3 du Secrétariat de l'Assemblée n'avait pas encore été pourvu. **Le Comité a demandé au Secrétariat de l'informer à sa prochaine session de l'avancement de ce processus dans le contexte de l'examen du projet de budget pour 2011.**

22. Le Comité a constaté que, selon le rapport, il avait été passé par profits et pertes pour 0,4 million d'euros de matériel par suite d'obsolescence, de dommages, de pertes ou de vols, et **il a demandé qu'un complément d'informations à ce sujet lui soit communiqué à sa prochaine session.**

23. Le Comité a noté que la Cour avait dépassé les crédits ouverts au titre du mobilier et du matériel en raison de ses achats de matériel informatique et de mobilier de bureau. Il a rappelé **avoir recommandé, dans le rapport sur les travaux de sa treizième session, que la Cour continue d'affiner le rapport sur le remplacement du matériel et élabore des plans concernant les achats, l'amortissement, la gestion des liquidités et la gestion financière.** Comme elle achetait du matériel et du mobilier, comme le reflétait le budget de 2009, **le Comité a recommandé que la Cour, lorsqu'elle élaborerait ses plans concernant les achats et l'amortissement, actualise le rapport sur le remplacement du matériel à la lumière des achats effectués actuellement et fasse rapport au Comité à ce sujet à sa prochaine session.**

24. S'agissant des cellules de détention, le Comité s'est félicité des économies réalisées d'un commun accord entre la Cour et l'État hôte sur les coûts de location, mais il a relevé que les coûts en question avaient fluctué et avaient apparemment varié en fonction de plusieurs facteurs comme le nombre de cellules que la Cour devait louer en bloc et les services fournis pour chaque cellule. **Le Comité a fait observer qu'il importerait de calculer pour la location des cellules de détention un prix uniforme reposant sur des paramètres prévisibles. Il a demandé à la Cour de lui communiquer à sa prochaine session un complément d'information au sujet du calcul du prix de location des cellules de détention et sur l'état d'avancement des négociations menées avec l'État hôte au sujet du prix à appliquer d'un commun accord à ce service.**

25. Le Comité a relevé que les dépenses de la Cour au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) représentaient 113 pour cent du budget approuvé, à l'exception du Bureau du Procureur, dans le cas duquel le taux d'exécution était de 94 pour cent. **Le Comité a demandé des éclaircissements sur le point de savoir si l'un quelconque des sept postes de personnel temporaire avait été imprévu et, dans l'affirmative, s'ils avaient été approuvés aux procédures décrites dans le rapport relatif aux ressources humaines.**

26. En ce qui concerne le budget de l'aide judiciaire, le Comité a relevé que le total des dépenses pour l'aide judiciaire en 2009 avait été inférieur de 441 346 euros au montant des crédits ouverts.

27. En outre, le Comité a relevé qu'un montant de 271 350 euros avait été transféré du budget de l'aide judiciaire accordée aux victimes au budget de l'aide judiciaire accordée à la défense, dans le but de couvrir le coût des dépenses relatives à des circonstances imprévues.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée des États Partie au Statut de Rome de la Cour internationale, huitième session, La Haye, 18-26 novembre 2009 (ICC-ASP/8/20), vol. II, partie B.2, par. 36 et 37.

Le Comité a recommandé à la Cour de tenir compte des tendances des dépenses imputables aux budgets de l'aide judiciaire lorsqu'elle élaborerait le projet de budget-programme pour 2011.

2. Exécution des programmes du budget pour 2010: premier trimestre

28. Le Comité était saisi du rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 31 mars 2010⁸.

29. La Cour a fait observer que le budget de 2010 était fondé sur l'hypothèse de trois procès consécutifs mais avait déjà fait savoir qu'elle devrait peut-être puiser dans le Fonds pour imprévus si deux procès devaient être menés parallèlement.

30. Le Comité a relevé qu'il y avait à la Cour 30 postes qui soit avaient fait l'objet d'un avis de vacance mais pour lesquels le recrutement n'avait pas commencé, soit étaient vacants mais n'avaient pas fait l'objet d'avis de vacance, et il a demandé à la Cour quelles étaient ses intentions concernant cette dernière catégorie de postes, et en particulier s'ils seraient supprimés. La Cour a précisé que la situation dans laquelle se trouvaient les postes en question ne signifiait pas nécessairement qu'ils ne seraient pas pourvus, car plusieurs postes étaient récemment devenus vacants. Le Bureau du Procureur, pour sa part, a fait savoir que l'on envisageait de redéployer trois postes vacants sur le terrain à une autre situation pour éviter toute augmentation des dépenses de personnel dans le budget de 2011.

3. Hypothèses budgétaires pour 2011 et au-delà

31. Un rapport a été présenté oralement au Comité au sujet des hypothèses budgétaires pour 2011. Il a été informé que le Bureau du Procureur n'avait pas l'intention d'ouvrir d'enquêtes sur de nouvelles situations en 2011 et que, si besoin était, il serait présenté une demande de prélèvement sur le Fonds pour imprévus. La Cour prévoyait que deux procès se poursuivraient et qu'il était possible qu'un troisième procès se tienne parallèlement pendant une période d'environ six mois.

32. La Cour a informé le Comité qu'indépendamment du coût de la tenue de procès parallèles, le projet de budget-programme ferait apparaître une augmentation des dépenses de personnel imputables aux augmentations annuelles d'échelon et à l'ajustement des taux de vacance. En outre, les dépenses hors personnel seraient calculées sur la base d'un taux de hausse des coûts d'environ 1 pour cent.

33. Le Comité a regretté que la Cour ne soit pas en mesure de fournir des estimations concernant le projet de budget-programme pour 2011, comme cela était d'usage à la session d'avril du Comité. **Il a demandé à la Cour de lui communiquer ces informations dès que possible. En outre, il a rappelé à la Cour de retirer le budget afférent à la Conférence de révision du Statut de Rome du budget de base pour 2010 dans la mesure où il ne s'agissait pas d'une activité récurrente, et de tenir compte de ses dépenses effectives en 2009.**

34. Au sujet des conditions d'emploi, le Comité a relevé que la Cour avait rehaussé le niveau des indemnités, et que le coût direct de cette amélioration avait pu être couvert par la Cour durant l'exercice budgétaire de la décision. Le Comité a fait remarquer que ces améliorations auraient des retombées budgétaires à long-terme, au delà de l'année de la décision (dans le cas, par exemples, des augmentations salariales, des prestations aux termes de l'assurance médicale et autres allocations, et des conditions d'emploi du personnel de terrain). **Le Comité a répété que toute décision ayant des implications financières sur le long terme devait être examinée par le Comité et approuvée par l'Assemblée avant d'être appliquée.**

⁸ ICC-ASP/9/6.

D. Questions administratives

1. Mesures d'efficience

35. Le Comité, après avoir examiné le troisième rapport de la Cour sur les gains d'efficience réalisés⁹, **a félicité la Cour des efforts sincères qu'elle déployait pour revoir ses processus administratifs et autres afin d'en améliorer l'efficience, et l'a vivement encouragée à poursuivre dans cette voie.**

36. Afin de donner d'autres indications positives à la Cour dans ce domaine, le Comité a formulé les recommandations suivantes:

(a) **Le Comité a recommandé à la Cour de continuer à lui soumettre périodiquement des rapports sur les efforts déployés dans ce sens.** À ce propos, la Cour ayant maintenant défini le contexte général de ses efforts dans son troisième rapport intérimaire, **le Comité a été d'avis que les futurs rapports devraient être considérablement plus succincts et être davantage axés sur les mesures effectivement adoptées;**

(b) Comme demandé dans son rapport sur les travaux de sa douzième session, **le Comité a recommandé à la Cour, dans toute la mesure possible, de quantifier les économies réalisées grâce à ses mesures d'efficience et, à ce propos, envisage d'élaborer des indicateurs afin de mesurer les gains de productivité dans le contexte de la préparation des tableaux d'effectifs reflétés dans le projet de budget annuel.**

2. Comptabilité analytique

37. Comme suite à une demande du Comité tendant à ce que la Cour s'efforce de suivre les coûts par procès plutôt que par situation, la Cour a communiqué un rapport sur la comptabilité analytique dans lequel elle relevait la difficulté inhérente qu'il y avait à suivre les coûts sur la base des procès étant donné les limitations de son actuel progiciel, les différentes fonctions qui pouvaient être liées à un procès et le fait que beaucoup de fonctionnaires travaillaient simultanément sur de multiples affaires. La Cour a relevé en outre qu'il existait différents processus et procédures judiciaires qui ne constituaient pas des procès proprement dits. Elle a fait savoir qu'elle est entraînée de se mettre en rapport avec d'autres institutions judiciaires internationales pour déterminer comment ces dernières ont alloué le coût des procès.

38. Le Comité a noté qu'il importait pour la Cour de pouvoir progressivement suivre de façon plus précise les coûts de ses procès et de ses processus dans le cadre de ses prévisions budgétaires. **Il a encouragé la Cour à poursuivre ses discussions avec les autres institutions judiciaires et à lui faire rapport à ce sujet à sa quinzième session.**

3. Normes comptables internationales pour le secteur public

39. Le Comité a examiné le rapport de la Cour sur son analyse de l'application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS),¹⁰ qui lui avait été communiqué comme suite à la demande qu'il avait formulée à sa troisième session tendant à ce que la Cour analyse la démarche suivie par d'autres organisations internationales avant d'arrêter définitivement le calendrier d'application des normes IPSAS.

40. Le Comité a relevé que la fourchette de coûts afférents à la mise en œuvre des normes IPSAS variait apparemment d'un organisme des Nations Unies à l'autre et était parfois nettement inférieure aux estimations de la Cour. Le Comité a relevé en outre que certaines organisations avaient réduit les coûts de formation aux normes IPSAS en organisant une formation en ligne.

⁹ ICC-ASP/9/CBF.1/13.

¹⁰ ICC-ASP/9/3.

41. La Cour a fait observer qu'en raison de la spécificité de sa structure comptable, caractérisée par des coûts de base et des coûts liés aux situations, ainsi que de son importante présence sur le terrain, la plus grande complexité de la structure de ses effectifs et de ses dépenses affectait la mise en œuvre des normes IPSAS.

42. **Le Comité a recommandé à la Cour de revoir ses estimations du coût de la mise en œuvre des normes IPSAS après avoir analysé plus avant le cas des autres organisations et de lui soumettre à sa quinzième session, en même temps que le projet de budget, un rapport plus détaillé comportant notamment un calendrier proposé pour l'application desdites normes.**

4. Passation des marchés

43. Le Comité a accueilli favorablement le Rapport de la Cour sur la passation des marchés¹¹ et a constaté que la Cour avait réussi dans une très large mesure à améliorer l'efficacité et la transparence de ses pratiques en la matière, notamment en coopérant avec d'autres organisations internationales et en affichant les informations pertinentes sur son site web. À ce sujet, **le Comité a invité la Cour à continuer à améliorer la visibilité de ses activités de passation des marchés en fournissant des informations plus complètes et en les faisant apparaître plus clairement sur son site web de sorte qu'un plus grand nombre de fournisseurs puissent y avoir accès plus facilement.**

44. **Le Comité a recommandé à la Cour d'adopter des mesures concrètes pour que les références des fournisseurs soient dûment vérifiées et d'adopter des directives régissant les activités de ses fonctionnaires et anciens fonctionnaires en matière de passation des marchés. Il a recommandé en outre que la Cour envisage, à titre de mesures de contrôle supplémentaires, de demander à tous les agents certificateurs de continuer à faire une déclaration de situation financière.**

45. **D'une manière générale, le Comité a recommandé à la Cour de veiller à ce que les procédures et les pratiques concernant la passation des marchés, y compris dans le contexte du projet de locaux permanents, soient appliquées de façon transparente.**

E. Gouvernance

46. Le Comité était saisi du Rapport de la Cour sur les mesures adoptées pour préciser les responsabilités respectives de ses différents organes.¹² D'emblée, le Comité a rappelé qu'il avait déterminé à sa treizième session que l'administration de la Cour présentait deux facteurs de risque, à savoir les divisions qui existaient entre les différents organes et le manque de clarté de leurs rôles respectifs.

47. Le rapport contenait des informations sur les mesures que la Cour avait adoptées dans ce domaine et sur les aspects qui continuaient d'appeler des améliorations. Le Comité s'est félicité des travaux menés en vue de renforcer le cadre de gouvernance de la Cour, notamment grâce à l'adoption officielle d'une « déclaration relative à la gouvernance de l'institution » qui visait à préciser, en termes généraux, les responsabilités et rôles respectifs des divers organes de la Cour.

48. Rappelant qu'aux termes du paragraphe 2 b) de l'article 112 du Statut de Rome, l'Assemblée des États Parties était chargée de donner à la Présidence, au Procureur et au Greffier des orientations générales pour l'administration de la Cour, **le Comité a encouragé celle-ci à persévérer dans ses efforts en vue de renforcer les mécanismes de gouvernance et lui a demandé de lui faire rapport à sa seizième session sur la mise en œuvre et le fonctionnement de ce cadre de gouvernance.**

¹¹ ICC-ASP/9/CBF.1/3.

¹² ICC-ASP/9/CBF.1/12.

F. Ressources humaines

49. Le Comité avait été saisi du Rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines¹³.

50. Le Comité s'est félicité des progrès réalisés dans le domaine des ressources humaines, et notamment concernant le système d'évaluation du personnel.

51. Pour mieux aider la Cour et le Comité à examiner la question des ressources humaines, **le Comité a demandé à la Cour de fournir à l'avenir d'office dans les rapports une estimation du coût des augmentations salariales du personnel, des informations complémentaires concernant les contrats d'assistance temporaire générale approuvés et non approuvés, et des informations précises sur l'utilisation de consultants.**

52. Le Comité a estimé qu'étant donné que la phase de l'établissement de la Cour touchait à sa fin, et que la Cour avait acquis de l'expérience au sujet de ses besoins relatifs au volume de travail et besoins en personnel, la Cour devait être mieux à même de prévoir ses besoins essentiels et le personnel correspondant à ceux-ci.

53. À ce sujet, le Comité a été informé que la Cour n'avait pas été en mesure de soumettre ses propositions de reclassement lors de la quatorzième session, comme le lui avait demandé le Comité. **Le Comité a réitéré sa demande qu'à l'avenir, la Cour soumette ses propositions de reclassement pour la session d'avril du Comité, pour permettre un examen approfondi de la question, vu les retombées budgétaires de celle-ci.**

54. En ce qui concerne le recrutement, la Cour a fourni des informations sur les progrès réalisés pour qu'il soit plus rapide, et sur la réduction des postes vacants qui en a suivi. La Cour a annoncé que le taux de rotation du personnel était de 9,8 pour cent, ce qu'elle estime représenter une importante avancée en termes de rétention du personnel, tout en permettant un renouvellement sain de celui-ci.

55. Le Comité a pris note de l'amélioration du taux de recrutement et **a recommandé que la Cour se penche sur le coût et les avantages des mécanismes pour assurer la transparence de ses processus de recrutement, par exemple en mettant en place une commission de confirmation composée entre autres de représentant personnel, comme il est de pratique courante dans d'autres organisations internationales. Le Comité a également recommandé que la Cour prenne des mesures appropriées pour assurer, dans la mesure du possible, une représentation géographique équitable dans la composition des commissions d'embauche.**

56. **Le Comité a également recommandé, lorsque des postes permanents ont été vacants depuis deux ans ou plus, que la Cour présente à nouveau les motifs justifiant les postes au Comité dans le cadre de sa proposition annuelle de budget.**

57. Le Comité s'est félicité de l'initiative de la Cour de mener des missions dans les pays non-représentés ou sous-représentés pour faire connaître la Cour et ses possibilités de recrutement et a encouragé la Cour à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

58. En ce qui concerne le programme proposé pour les administrateurs auxiliaires, le Comité a dans l'ensemble accueilli favorablement l'intention de la Cour d'instaurer le programme, car il offrira aux jeunes administrateurs dotés de bonnes aptitudes au travail une occasion intéressante et profitera aux activités de sensibilisation de la Cour.

59. Cependant, le Comité a relevé que, conformément au paragraphe 4 de l'article 44 du Statut de Rome, la Cour peut uniquement employer des personnes mises à disposition à titre gracieux conformément aux directives établies par l'Assemblée des États Parties. Le Comité a estimé que les directives en vigueur ne semblaient pas s'appliquer aux administrateurs auxiliaires, car elles se limitaient à des « fonctions spécialisées ».

¹³ ICC-ASP/9/8.

60. **Le Comité a donc recommandé que la Cour élabore une proposition spéciale concernant le programme des administrateurs auxiliaires, y compris de nouvelles directives qui devront être soumises au Comité à sa seizième session.** Le Comité a également mis en relief que la mise en œuvre du programme des administrateurs auxiliaires ne doit pas avoir de retombées négatives sur l'équilibre régional des postes d'administrateurs ordinaires.

61. **En ce qui concerne les conditions d'emploi, le Comité a recommandé que les conditions d'emploi du personnel soient clairement établies et appliquées de manière identique par tous les organes. Le Comité a en outre demandé à la Cour d'élaborer des directives claires pour assurer une utilisation appropriée des indemnités de poste.**

62. Au sujet des arrangements contractuels, la Cour a informé le Comité qu'elle envisageait d'introduire des contrats à plus long terme pour son personnel en plus de ses engagements actuellement proposés d'au maximum trois ans renouvelables. **Le Comité a pris note de cette considération mais a recommandé d'élaborer des critères clairs et des garanties, y compris des liens avec le système d'évaluation avant sa mise en œuvre.**

63. Quant au système d'évaluation des performances du personnel, le Comité a pris note des importants progrès réalisés par la Cour. **Le Comité a recommandé que pour poursuivre les progrès accomplis, il faut faire circuler les critères génériques du système d'évaluation à un plus grand nombre de personnes, renforcer les systèmes pour assurer l'application cohérente et uniforme du système d'appréciation dans l'ensemble de la Cour, renforcer le processus d'examen de l'évaluation et que les évaluations soient en outre liées aux objectifs stratégiques et à la procédure de renouvellement des contrats.**

64. En ce qui concerne la formation, la Cour a informé le Comité qu'elle avait préparé des plans stratégiques d'apprentissage. Le Comité s'est félicité de ce que la Cour ait pu absorber les réductions des crédits pour la formation du budget de 2010 en suivant une approche de la formation plus ciblée et stratégique.

65. Le Comité a rappelé qu'à l'occasion de sa huitième session, par le biais de sa résolution ICC-ASP/8/Res.7, l'Assemblée avait accepté la recommandation du Comité de ne pas convertir le poste de niveau P-3 de Psychologue/Specialiste des traumatismes psychiques financé au titre de l'assistance temporaire en poste permanent. L'Assemblée avait demandé au Greffier de fournir toutes les informations pertinentes au Comité et avait chargé le Comité d'examiner les raisons avancées par la Cour pour justifier cette conversion.

66. **Le Comité a examiné le Rapport de la Cour sur la conversion en poste permanent d'un poste temporaire de psychologue¹⁴, et a ressenti le besoin d'avoir d'avantage d'informations, entre autres sur l'approche suivie et la pratique d'autres institutions judiciaires internationales. Le Comité a en outre demandé à la Cour d'examiner les avantages et inconvénients d'autres options, comme de l'élaboration d'une liste d'experts, et de dresser un rapport de ses conclusions avant sa prochaine session dans le cadre de sa présentation budgétaire.**

G. Bureaux extérieurs et bureau extérieur de Kampala

67. Le Comité avait été saisi du Rapport de la Cour sur le bureau extérieur de Kampala¹⁵ et le Rapport sur l'examen des opérations hors siège¹⁶.

68. La Cour a donné les dernières informations sur l'état d'avancement de l'élaboration d'une vision stratégique pour les bureaux extérieurs. La Cour a informé le Comité que le Chef de l'Unité de coordination et de planification stratégiques sur le terrain de niveau P4 était encore en cours de recrutement et qu'un fonctionnaire de niveau P3 avait été détaché par le Greffier pour apporter son appui dans la phase de planification. La Cour a relevé que différentes questions étaient en cours d'examen, comme les configurations d'un bureau

¹⁴ ICC-ASP/9/CBF.1/16.

¹⁵ Rapport de la Cour sur le bureau extérieur de Kampala : activités, défis et effectifs; et mémorandums d'accord avec les pays dont la situation est estimée par la Cour (ICC-ASP/9/11).

¹⁶ ICC-ASP/9/12.

extérieur lors des différentes phases d'une affaire, et que d'autres questions devaient être abordées, telles que la stratégie de retrait et les dernières questions à régler avant la fermeture d'un bureau.

69. Le Comité a relevé que la Cour avait progressé en donnant une orientation plus stratégique au travail des bureaux extérieurs, y compris au siège, et a **encouragé la Cour à engager rapidement le personnel des postes du siège pour continuer à préparer son orientation stratégique.**

70. Le Comité a fait observer que plusieurs questions importantes de politique au sujet des bureaux extérieurs qui avaient été identifiées dans son rapport précédent étaient encore en cours d'examen¹⁷. Ces questions avaient trait notamment à la nature d'un bureau extérieur (et de la question de savoir si celui-ci doit être opérationnel, représentatif et/ou symbolique), la durée de l'existence d'un bureau, la façon de traiter les dernières questions à régler lors de la fin de l'examen d'une situation, la relation entre les bureaux de terrain et l'État de la situation ou l'État hôte, et à la question de savoir si un bureau extérieur doit ou non servir de centre régional. Le Comité a estimé qu'un grand nombre de ces questions étaient de nature politique et qu'il serait intéressant d'avoir des orientations de l'Assemblée à leur sujet. Le Comité a aussi relevé que d'importantes considérations de coût devaient être prises en compte s'agissant des différentes options pour traiter les dernières questions à régler ou la création de centres régionaux.

71. **Le Comité a demandé à nouveau que la Cour élabore de meilleures analyses coûts-avantages de ses opérations, qui démontrent et quantifient les gains d'efficacité réalisés (comme dans le cas d'une réduction du budget central des voyages) grâce aux bureaux extérieurs, et fournisse une analyse comparative de différentes options pour obtenir des résultats sur le terrain.** Par exemple, le Comité a suggéré que la Cour fournisse une ventilation hypothétique des coûts administratifs de chaque section du bureau extérieur pour permettre à ces sections de mieux analyser la valeur d'avoir un bureau extérieur par rapport à d'autres arrangements possibles. Le Comité a également suggéré que la Cour étudie la possibilité de mettre certaines activités en commun avec celles du Greffe dans le bureau extérieur pour réaliser des gains d'efficacité et faire des économies.

72. **Le Comité a également recommandé de procéder à un examen approfondi des protocoles d'accord de la Cour avec les pays des situations, pour déterminer ce qu'ils doivent contenir et quelles étapes doivent être prises pour la bonne application de ceux-ci.**

73. En ce qui concerne le bureau extérieur de Kampala, le Comité a rappelé qu'il avait exprimé des préoccupations au sujet de la taille du bureau, étant donné le niveau d'activité de la branche judiciaire et du Bureau du Procureur. Le Comité avait demandé que les différentes sections de la Cour détaillent, dans l'examen des bureaux extérieurs, la relation entre les ressources dont elles disposent et le niveau d'activité. La Cour a informé le Comité que, en raison des besoins d'exploitation et de son emplacement stratégique, le bureau de Kampala servait à apporter une assistance aux activités d'autres situations. La Cour n'avait donc pas procédé au redéploiement des chauffeurs et du personnel à d'autres bureaux extérieurs, comme énoncé dans la recommandation du Comité qui avait été approuvée par l'Assemblée. La Cour a cependant relevé qu'elle n'avait pas augmenté les effectifs des autres bureaux extérieurs.

74. Le Comité a pris note de l'explication donnée et a exprimé des préoccupations au sujet du fait que le bureau de Kampala semblait faire office de centre régional sans qu'il existe pour autant de stratégie claire à ce sujet. **Le Comité a annoncé que certains de ses membres rendraient visite au bureau de Kampala lors de la Conférence de révision.**

¹⁷ Documents officiels de l'Assemblée des États Partie au Statut de Rome de la Cour internationale, huitième session, La Haye, 18-26 novembre 2009 (ICC-ASP/8/20), vol. II, partie B.2, par. 80 à 83.

H. Aide judiciaire

Aide judiciaire aux victimes

75. Le Comité était saisi du document intitulé « Rapport actualisé de la Cour sur l'assistance judiciaire: Aspects juridiques et financiers de la prise en charge de la représentation juridique des victimes devant la Cour »¹⁸.

76. Le Comité a accueilli favorablement les estimations révisées des coûts de la représentation juridique des victimes qui avaient été établies sur la base de paramètres communs.

77. Le Comité a observé que la Cour avait actuellement, pour la représentation des victimes, des équipes mixtes composées de conseils de l'intérieur et de l'extérieur, et qu'il **suggère de maintenir cette pratique jusqu'à l'achèvement d'un cycle complet de procès**. Tout en admettant que le recours à des conseils de l'extérieur pouvait avoir des avantages en permettant de mobiliser des compétences nouvelles, le Comité a constaté qu'il paraissait plus économique d'opter pour un système selon lequel les victimes seraient représentées exclusivement par des conseils de l'intérieur.

I. Visites familiales

78. La Cour a présenté le Rapport du Greffe sur le principe et les modalités de l'institution d'un système de prise en charge des visites familiales sur la base de contributions volontaires¹⁹. La Cour a exposé différents principes sur lesquels elle a fondé son examen de la question, comme la pérennité des fonds, les frais administratifs et le traitement des détenus sur une base égalitaire, et a proposé un système à deux volets permettant d'avoir recours au budget ordinaire.

79. Le Comité pensait que l'Assemblée avait donné pour mandat à la Cour de faire rapport sur le principe et les modalités d'un système sur la base de contributions volontaires. Le Comité a estimé que le rapport n'avait pas suffisamment étudié les différentes solutions aux défis identifiés dans le cas d'un système sur la base de contributions volontaires. Par exemple, le Comité n'a pas compris les raisons pour lesquelles ce fonds spécial ne pouvait être exempt des frais de gestion ou d'administration de l'ordre de 13 pour cent, à l'instar du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, et quelles étaient les activités qui justifiaient ce paiement.

80. Étant donné que l'Assemblée avait clairement déclaré qu'il n'existait aucun droit juridique au financement des visites, et qu'un financement fondé sur des contributions volontaire pouvait, en effet, donner lieu à une situation dans laquelle les fonds ne suffiraient pas pour tous les détenus indigents au cours d'une année, le Comité s'attendait à voir une étude de différentes options en réponse à la question du traitement des détenus sur une base égalitaire, comme par le biais d'un tableau qui permettrait la tenue de visites en fonction d'une liste de priorités selon la disponibilité de fonds, étalée sur une longue période, ou par le travail d'autres institutions pour ne pas que la Cour soit elle-même chargée d'affecter les fonds issus de contributions volontaires.

81. Le Comité a recommandé que la Cour fasse un examen plus approfondi de ces questions, y compris des enseignements de l'expérience du traitement sur une base égalitaire tirés d'autres juridictions internationales, et qu'elle propose d'éventuelles solutions pour un système fondé uniquement sur des contributions volontaires pour examen lors de sa prochaine session.

J. Conférence de révision

82. Le Comité a pris note du fait que plusieurs de ses membres assisteraient à la Conférence de révision à Kampala.

¹⁸ ICC-ASP/9/9.

¹⁹ ICC-ASP/9/CBF.1/9.

K. Locaux de la Cour

1. Locaux permanents

83. Le Comité avait été saisi du Rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle²⁰ et a assisté à une présentation du Président du Comité, M. Martin Strub (Suisse), lors de laquelle celui-ci a évoqué certains des principaux développements ayant eu lieu depuis la huitième session de l'Assemblée, y compris la sélection d'un architecte pour le projet.

84. Le Comité a commencé par rappeler que conformément au paragraphe 14 de l'annexe II de la résolution ICC-ASP/6/Res.1, le Comité de contrôle soumet des rapports d'activité au Comité du budget et des finances avant les réunions de celui-ci. Il lui soumet pour avis toute décision ayant des incidences financières pour communication à l'Assemblée.

85. La Comité a fait observer à ce sujet que le Comité de contrôle avait soumis deux rapports financiers au Comité pour examen, couvrant respectivement l'année 2009 et le premier trimestre de l'année 2010. L'avis du Comité a été sollicité sur le niveau de détail devant figurer dans les rapports financiers, et son aide a été demandée pour identifier tout élément manquant qui mériterait de figurer dans les rapports futurs.

86. Le Comité a relevé que les rapports financiers étaient difficiles à comprendre étant donné l'état des informations fournies. **Le Comité, en exerçant ses fonctions consultatives, a recommandé que les rapports financiers contiennent davantage d'informations sur le contexte, qu'ils soient tournés vers l'avenir et qu'ils fassent état des risques du projet, ainsi que des mesures ayant été prises pour contrer ceux-ci. En outre, le Comité a recommandé que les rapports contiennent des informations sur les économies financières réalisées, par suite par exemple d'un taux d'inflation moins élevé que prévu.**

87. **En outre, le Comité a reconnu l'importance de disposer d'un registre des risques du projet, et a recommandé que le Comité de contrôle continue de se pencher en priorité sur cette question.**

2. Locaux provisoires

88. Le Comité a reçu de la Cour un rapport faisant le bilan de la situation concernant les locaux provisoires. La Cour a fait savoir qu'un rapport exposant en détail les incidences financières de l'expiration, en juin 2012, de la période de gratuité du loyer des locaux provisoires, serait présenté au Comité lors de sa prochaine séance. **Dans ce contexte, le Comité a recommandé à la Cour d'explorer, en consultation avec l'État hôte, toutes les possibilités de réduire les incidences financières de cette situation pour les États Parties, y compris celle de la prolongation de la période de gratuité du loyer.**

89. Le Comité a relevé avec préoccupation que la Cour n'était pas en mesure de garantir que des bureaux soient disponibles dans le bâtiment de Haagse Veste pour les équipes de traducteurs du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties en 2012. Le Comité a rappelé avoir exprimé l'espoir, à sa treizième session, **que la Cour continuerait de fournir des locaux à usage de bureaux jusqu'à ce que le Secrétariat se soit installé dans les locaux permanents.**

90. **Le Comité a demandé que des critères identiques soient appliqués dans la distribution des bureaux au personnel des trois organes de la Cour, y compris le Secrétariat de l'Assemblée, conformément aux normes communément admises à l'intention des organisations internationales basées aux Pays-Bas.**

²⁰ ICC-ASP/9/CBF.1/5.

L. Questions diverses

1. Bureau de Liaison d'Addis-Abeba

91. Le Comité a rappelé la décision prise par l'Assemblée lors de sa huitième session de doter le bureau de liaison d'Addis-Abeba d'un Chef de niveau D-1²¹. La Cour a informé le Comité que des mesures avaient été prises pour s'assurer l'accréditation du Bureau de liaison par l'Union Africaine et qu'à ce sujet, elle projetait d'envoyer un Juriste hors classe en mission sur une base mensuelle. La mission devait être financée à partir des fonds affectés au poste du Chef de bureau D-1, ce qui permettrait au Greffier le cas échéant de remplir le poste du Juriste hors classe lors des missions de celui-ci. **Le Comité a demandé à la Cour de l'informer des progrès réalisés lors de sa quinzième session, et des fonds qui avaient été utilisés.**

2. Documents du Comité du budget et des finances

92. Le Comité a noté que les délais pour élaborer et soumettre les documents avaient été mieux respectés, mais s'est dit préoccupée du fait que ses demandes d'informations supplémentaires en avance de la session et au cours de celle-ci n'aient pas été honorées à temps.

93. Le Comité a en outre examiné une demande de la Coalition pour la Cour pénale internationale de pouvoir disposer des documents élaborés par la Cour pour examen par le Comité avant ses réunions. Le Comité comprend la demande, mais rappelle qu'il s'agit d'un organe indépendant d'experts techniques qui se réunissent à huis-clos. Le Comité a estimé qu'il serait inapproprié de permettre aux États et autres organisations et individus d'accéder à l'avance aux documents. Le Comité a renvoyé à la pratique suivie par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui donne uniquement accès à certains documents spécifiques à la Cinquième Commission (Commission des questions administratives et budgétaires), le Comité par le biais duquel il donne des avis à l'Assemblée général sur toute question administrative et budgétaire qui lui est soumise. Dans ce contexte, **le Comité a décidé que les documents élaborés pour ses réunions ne devaient être disponibles qu'aux membres du Comité avant les sessions.**

3. Dates de la quinzième session du Comité

94. Le Comité a décidé de tenir sa quinzième session à La Haye du 23 au 31 août 2010.

²¹*Documents officiels de l'Assemblée des États Partie au Statut de Rome de la Cour internationale, huitième session, La Haye, 18-26 novembre 2009* (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/8/20), vol. I, deuxième partie, résolution ICC-ASP/8/Res.7, section H.

Annexe I

État des contributions au 31 mars 2010

États Parties	Contributions dues au titre des exercices précédents	Contributions reçues au titre des exercices précédents	Contributions impayées des exercices précédents	Contributions dues pour 2010	Contributions reçues pour 2010	Contributions impayées pour 2010	Total des contributions impayées
1 Afghanistan	12.842	10.421	2.421	6.155	-	6.155	8.576
2 Afrique du Sud	2.713.316	2.713.316	-	592.423	592.423	-	-
3 Albanie	47.698	47.698	-	15.388	1.266	14.122	14.122
4 Allemagne	78.932.275	78.932.275	-	12.337.792	7.508.032	4.829.760	4.829.760
5 Andorre	57.892	57.892	-	10.771	2.392	8.379	8.379
6 Antigua et Barbuda	22.230	22.230	-	3.078	571	2.507	2.507
7 Argentine	5.951.594	5.951.594	-	441.625	246.645	194.980	194.980
8 Australie	15.324.869	15.324.869	-	2.974.427	2.974.427	-	-
9 Autriche	7.973.552	7.973.552	-	1.309.486	1.309.486	-	-
10 Barbade	83.640	83.640	-	12.310	2.676	9.634	9.634
11 Belgique	9.884.226	9.884.226	-	1.654.169	317.309	1.336.860	1.336.860
12 Belize	9.075	8.658	417	1.539	-	1.539	1.956
13 Bénin	13.772	13.772	-	4.616	4.616	-	-
14 Bolivie (État plurinational de)	67.925	60.578	7.347	10.771	-	10.771	18.118
15 Bosnie-Herzégovine	40.977	40.977	-	21.543	831	20.712	20.712
16 Botswana	116.422	116.422	-	27.698	3.552	24.146	24.146
17 Brésil	11.477.597	11.477.597	-	2.478.945	100.763	2.378.182	2.378.182
18 Bulgarie	164.937	164.937	-	58.473	58.473	-	-
19 Burkina Faso	15.816	15.816	-	4.616	718	3.898	3.898
20 Burundi	7.451	2.038	5.413	1.539	-	1.539	6.952
21 Cambodge	13.772	13.772	-	4.616	64	4.552	4.552
22 Canada	26.091.929	26.091.929	-	4.934.808	4.934.808	-	-
23 Chili	76.698	76.698	-	363.147	-	363.147	363.147
24 Chypre	375.198	375.198	-	70.783	8.902	61.881	61.881
25 Colombie	1.197.872	1.197.872	-	221.582	106.807	114.775	114.775
26 Comores	4.644	516	4.128	1.539	-	1.539	5.667
27 Congo	7.817	6.055	1.762	4.616	-	4.616	6.378
28 Costa Rica	274.829	274.829	-	52.318	461	51.857	51.857
29 Croatie	393.923	393.923	-	149.260	9.092	140.168	140.168
30 Danemark	6.627.946	6.627.946	-	1.132.529	211.129	921.400	921.400
31 Djibouti	8.879	5.158	3.721	1.539	-	1.539	5.260
32 Dominique	9.075	9.075	-	1.539	203	1.336	1.336
33 Équateur	184.889	166.444	18.445	61.550	-	61.550	79.995
34 Espagne	24.832.857	24.832.857	-	4.888.645	823.628	4.065.017	4.065.017
35 Estonie	125.177	125.177	-	61.550	40.300	21.250	21.250
36 ex-République yougoslave de Macédoine	50.072	50.072	-	10.771	1.207	9.564	9.564
37 Fidji	31.923	22.986	8.937	6.155	-	6.155	15.092

États Parties	Contributions dues au titre des exercices précédents	Contributions reçues au titre des exercices précédents	Contributions impayées des exercices précédents	Contributions dues pour 2010	Contributions reçues pour 2010	Contributions impayées pour 2010	Total des contributions impayées
38 Finlande	4.966.565	4.966.565	-	870.939	870.939	-	-
39 France	56.186.417	56.186.417	-	9.421.839	5.816.908	3.604.931	3.604.931
40 Gabon	80.386	50.608	29.778	21.543	-	21.543	51.321
41 Gambie	9.075	9.075	-	1.539	207	1.332	1.332
42 Géorgie	25.563	25.563	-	9.233	526	8.707	8.707
43 Ghana	36.918	36.918	-	9.233	3.401	5.832	5.832
44 Grèce	5.104.917	5.104.917	-	1.063.284	159.558	903.726	903.726
45 Guinée	17.764	4.308	13.456	3.078	-	3.078	16.534
46 Guyane	7.451	7.451	-	1.539	1.539	-	-
47 Honduras	45.218	31.961	13.257	12.310	-	12.310	25.567
48 Hongrie	1.656.481	1.656.481	-	447.780	44.362	403.418	403.418
49 Îles Cook	1.766	-	1.766	1.539	-	1.539	3.305
50 Îles Marshall	9.075	5.306	3.769	1.539	-	1.539	5.308
51 Irlande	3.558.035	3.558.035	-	766.303	766.303	-	-
52 Islande	321.068	321.068	-	64.628	6.961	57.667	57.667
53 Italie	45.298.335	45.298.335	-	7.692.270	5.425.535	2.266.735	2.266.735
54 Japon	45.942.588	45.942.588	-	19.280.686	4.316.444	14.964.242	14.964.242
55 Jordanie	102.350	102.350	-	21.543	3.205	18.338	18.338
56 Kenya	65.429	65.429	-	18.465	5.315	13.150	13.150
57 Lesotho	9.075	7.579	1.496	1.539	-	1.539	3.035
58 Lettonie	146.171	146.171	-	58.473	24.269	34.204	34.204
59 Libéria	7.451	5.689	1.762	1.539	-	1.539	3.301
60 Liechtenstein	67.882	67.882	-	13.849	2.960	10.889	10.889
61 Lituanie	236.871	236.871	-	100.020	5.104	94.916	94.916
62 Luxembourg	735.657	735.657	-	138.489	138.489	-	-
63 Madagascar	4.428	1.766	2.662	4.616	-	4.616	7.278
64 Malawi	9.456	9.359	97	1.539	-	1.539	1.636
65 Mali	13.772	13.772	-	4.616	4.616	-	-
66 Malte	137.851	137.851	-	26.159	26.159	-	-
67 Maurice	99.826	99.826	-	16.926	3.138	13.788	13.788
68 Mexique	12.891.808	12.891.808	-	3.625.323	447.278	3.178.045	3.178.045
69 Mongolie	9.075	9.075	-	3.078	175	2.903	2.903
70 Monténégro	5.311	5.311	-	6.155	6.134	21	21
71 Namibie	55.068	55.068	-	12.310	1.493	10.817	10.817
72 Nauru	9.075	5.267	3.808	1.539	-	1.539	5.347
73 Niger	9.075	7.901	1.174	3.078	-	3.078	4.252
74 Nigéria	421.582	370.903	50.679	120.023	-	120.023	170.702
75 Norvège	6.593.446	6.593.446	-	1.340.262	213.274	1.126.988	1.126.988
76 Nouvelle-Zélande	2.171.487	2.171.487	-	420.082	420.082	-	-
77 Ouganda	40.699	40.699	-	9.233	4.158	5.075	5.075
78 Panama	189.320	189.320	-	33.853	8.611	25.242	25.242
79 Paraguay	80.728	75.918	4.810	10.771	-	10.771	15.581

États Parties	Contributions dues au titre des exercices précédents	Contributions reçues au titre des exercices précédents	Contributions impayées des exercices précédents	Contributions dues pour 2010	Contributions reçues pour 2010	Contributions impayées pour 2010	Total des contributions impayées
80 Pays-Bas	16.169.726	16.169.726	-	2.854.403	2.854.403	-	-
81 Pérou	789.843	604.505	185.338	138.489	-	138.489	323.827
82 Pologne	4.298.091	4.298.091	-	1.274.094	850.145	423.949	423.949
83 Portugal	4.510.509	4.510.509	-	786.307	786.307	-	-
84 République centrafricaine	9.075	2.874	6.201	1.539	-	1.539	7.740
85 République de Corée	17.619.055	17.619.055	-	3.477.602	440.895	3.036.707	3.036.707
86 République démocratique du Congo	27.844	27.844	-	4.616	609	4.007	4.007
87 République dominicaine	181.203	117.560	63.643	64.628	-	64.628	128.271
88 République tchèque	100.398	100.398	-	537.028	537.028	-	-
89 République-Unie de Tanzanie	52.898	47.648	5.250	12.310	-	12.310	17.560
90 Roumanie	587.205	587.205	-	272.361	8.200	264.161	264.161
91 Royaume-Uni	57.499.218	57.499.218	-	10.161.982	2.540.404	7.621.578	7.621.578
92 Saint-Kitts-Et-Nevis	4.644	4.644	-	1.539	285	1.254	1.254
93 Saint-Marin	26.607	26.607	-	4.616	4.615	1	1
94 Saint-Vincent-et-les-Grenadines	8.879	8.879	-	1.539	189	1.350	1.350
95 Samoa	8.957	8.957	-	1.539	283	1.256	1.256
96 Sénégal	40.998	39.659	1.339	9.233	-	9.233	10.572
97 Serbie	181.800	181.800	-	56.934	4.231	52.703	52.703
98 Sierra Leone	9.075	3.279	5.796	1.539	-	1.539	7.335
99 Slovaquie	510.418	510.418	-	218.504	218.504	-	-
100 Slovénie	804.827	804.827	-	158.492	26.614	131.878	131.878
101 Suède	9.395.575	9.395.575	-	1.637.243	1.637.243	-	-
102 Suisse	10.993.626	10.993.626	-	1.738.801	1.738.801	-	-
103 Suriname	1.766	1.766	-	4.616	-	4.616	4.616
104 Tadjikistan	9.075	9.075	-	3.078	1.623	1.455	1.455
105 Tchad	4.378	1.605	2.773	3.078	-	3.078	5.851
106 Timor-Leste	8.957	8.957	-	1.539	61	1.478	1.478
107 Trinité-et-Tobago	217.833	217.833	-	67.706	67.705	1	1
108 Uruguay	363.602	363.602	-	41.547	18.048	23.499	23.499
109 Venezuela (République bolivarienne du)	1.701.970	1.537.810	164.160	483.170	-	483.170	647.330
110 Zambie	13.378	13.378	-	6.155	-	6.155	6.155
	506.757.546	506.141.941	615.605	103.623.300	49.724.116	53.899.184	54.514.789

Annexe II

Ressources humaines

Tableau 1 : Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs de la CPI
État au 31 mars 2010

Nombre total d'administrateurs : 318*

Nombre total de nationalités: 74

Répartition par région :

Région	Nationalité	Total
Afrique	Afrique du Sud	7
	Bénin	1
	Burkina Faso	1
	Cameroun (le)	1
	Égypte (l')	3
	Gambie	3
	Ghana	2
	Guinée	1
	Kenya	3
	Lesotho	1
	Mali	2
	Niger	2
	Nigéria	7
	Ouganda	1
	République démocratique du Congo (la)	2
	République-Unie de Tanzanie (la)	2
	Rwanda	1
	Sénégal	3
	Sierra Leone	4
	Tchad	1
Togo	1	
Tunisie	1	
Total, Afrique		50
Asie	Chypre	1
	Iran (République islamique d')	4
	Japon	5
	Jordanie	1
	Lebanon	2
	Mongolie	1
	Philippines	1
	République de Corée	2
	Singapore	2
	Sri Lanka	1
	Territoires palestiniens occupés	1
Total, Asie		21

* À l'exclusion du personnel linguistique (33)

Région	Nationalité	Total
États d'Europe orientale	Albanie	1
	Belarus	1
	Bosnie-Herzégovine	1
	Bulgarie	2
	Croatie	5
	ex-République yougoslave de Macédoine	1
	Fédération de Russie	1
	Géorgie	1
	Pologne	1
	Roumanie	6
	Serbie	3
	Ukraine	1
Total, États d'Europe orientale		24
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Argentine	3
	Brésil	3
	Chili	1
	Colombie	5
	Costa Rica	3
	Équateur	2
	Mexique	2
	Pérou	3
	Trinité-et-Tobago	4
	Venezuela (République bolivarienne du)	2
Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes		28
États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	16
	Australie	18
	Autriche	3
	Belgique	10
	Canada	14
	Danemark	1
	Espagne	9
	États-Unis d'Amérique	11
	Finlande	3
	France	45
	Grèce	2
	Irlande	4
	Italie	9
	Nouvelle-Zélande	3
	Pays-Bas	17
	Portugal	2
	Royaume-Uni	24
	Suède	2
Suisse	2	
Total, États d'Europe occidentale et autres États		195

Tableau 2: Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs, par classe et par région *
État au 31 mars 2010

Classe	Région	Nationalité	Total	
D-1	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Équateur	1	
		Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes	1	
	États d'Europe occidentale et autres États	Belgique	2	
		France	2	
		Pays-Bas	1	
		Total, États d'Europe occidentale et autres États	5	
	Total, D-1		6	
	P-5	Afrique	Afrique du Sud	2
			Gambie	1
			Kenya	1
Lesotho			1	
Mali			1	
Sénégal			1	
Total, Afrique			7	
Asie		Philippines	1	
		Total, Asie	1	
États d'Europe orientale		Serbie	1	
		Total, États d'Europe orientale	1	
États d'Amérique latine et des Caraïbes		Argentine	1	
		Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes	1	
États d'Europe occidentale et autres États		Allemagne	5	
		Australie	1	
		Canada	1	
		Espagne	1	
		Finlande	1	
		France	1	
	Irlande	1		
	Italie	2		
	Pays-Bas	1		
	Royaume-Uni	1		
	États-Unis d'Amérique	1		
	Total, États d'Europe occidentale et autres États	16		
Total, P-5		26		

* À l'exclusion du personnel linguistique (33).

Classe	Région	Nationalité	Total
P-4	Afrique	Nigéria	1
		République démocratique du Congo (la)	1
		Sierra Leone	1
		Total, Afrique	3
	Asie	Iran (République islamique d')	2
		Japon	1
		Jordanie	1
		Total, Asie	4
	États d'Europe orientale	Croatie	1
		Total, États d'Europe orientale	1
	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Colombie	1
		Équateur	1
		Pérou	1
		Trinité-et-Tobago	3
		Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes	6
	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	4
		Australie	4
		Belgique	1
		Canada	4
		Danemark	1
		Espagne	2
		États-Unis d'Amérique	2
		Finlande	2
France		7	
Italie		2	
Pays-Bas		5	
Royaume-Uni		6	
Suède		1	
Total, États d'Europe occidentale et autres États		41	
Total, P-4	55		

Classe	Région	Nationalité	Total	
P-3	Afrique	Afrique du Sud	4	
		Bénin	1	
		Burkina Faso	1	
		Égypte (1')	1	
		Kenya	1	
		Mali	1	
		Niger	2	
		Nigéria	4	
		République démocratique du Congo (la)	1	
		République-Unie de Tanzanie (la)	1	
		Sierra Leone	1	
		Tchad	1	
		Total, Afrique		19
		Asie		Iran (République islamique d')
Japon	1			
République de Corée	1			
Singapore	2			
Total, Asie		5		
États d'Europe orientale		Albanie	1	
		Belarus	1	
		Pologne	1	
		Roumanie	1	
		Serbie	1	
		Ukraine	1	
Total, États d'Europe orientale		6		
États d'Amérique latine et des Caraïbes		Argentine	1	
		Brésil	1	
		Colombie	4	
		Costa Rica	2	
		Mexique	1	
		Trinité-et-Tobago	1	
		Venezuela (République bolivarienne du)	1	
Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes		11		
États d'Europe occidentale et autres États		Allemagne	3	
		Australie	8	
		Autriche	2	
		Belgique	5	
		Canada	3	
		Espagne	4	
		États-Unis d'Amérique	3	
		France	11	
		Grèce	1	
		Irlande	3	
		Italie	3	
		Pays-Bas	3	
		Nouvelle-Zélande	3	
		Portugal	1	
		Suisse	2	
Royaume-Uni	7			
Total, États d'Europe occidentale et autres États		62		
Total, P-3		103		

Classe	Région	Nationalité	Total		
P-2	Afrique	Afrique du Sud	1		
		Égypte (1')	1		
		Gambie	2		
		Ghana	1		
		Kenya	2		
		Nigéria	1		
		République-Unie de Tanzanie (1a)	1		
		Rwanda	1		
		Sénégal	2		
		Sierra Leone	2		
		Togo	1		
		Tunisie	1		
				Total, Afrique	16
		Asie		Chypre	1
Iran (République islamique d')	1				
Japon	2				
Lebanon	2				
Mongolie	1				
République de Corée	1				
Sri Lanka	1				
Territoires palestiniens occupés	1				
		Total, Asie	10		
États d'Europe orientale		Bulgarie	1		
		Croatie	3		
		Géorgie	1		
		Roumanie	3		
		Serbie	1		
		Total, États d'Europe orientale	9		
États d'Amérique latine et des Caraïbes		Argentine	1		
		Brésil	1		
		Costa Rica	1		
		Mexique	1		
		Pérou	1		
		Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes	5		
États d'Europe occidentale et autres États		Allemagne	4		
		Australie	5		
		Autriche	1		
		Belgique	1		
		Canada	5		
		Espagne	1		
		États-Unis d'Amérique	5		
		France	21		
		Grèce	1		
		Italie	2		
		Pays-Bas	6		
		Portugal	1		
		Royaume-Uni	9		
Suède	1				
		Total, États d'Europe occidentale et autres États	63		
		Total, P-2	103		

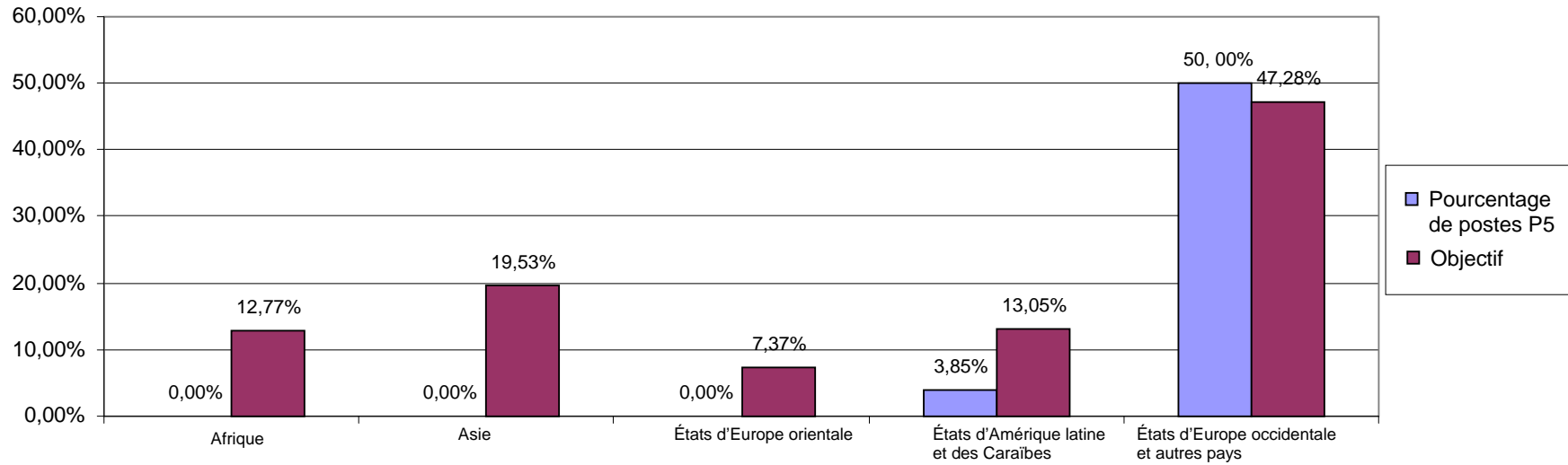
Classe	Région	Nationalité	Total	
P-1	Afrique	Cameroun	1	
		Gambie	1	
		Guinée	1	
		Nigéria	1	
		Ouganda	1	
			Total, Afrique	5
	Asie	Japon	1	
				Total, Asie
	États d'Europe orientale	Bosnie-Herzégovine	1	
		Bulgarie	1	
		Croatie	1	
		ex-République yougoslave de Macédoine	1	
		Fédération de Russie	1	
		Roumanie	2	
			Total, États d'Europe orientale	7
	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Brésil	1	
		Chili	1	
		Pérou	1	
		Venezuela (République bolivarienne du)	1	
			Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes	4
	États d'Europe occidentale et autres États	Belgique	1	
		Canada	1	
		Espagne	1	
		France	3	
		Pays-Bas	1	
Royaume-Uni		1		
		Total, États d'Europe occidentale et autres États	8	
Total, P-1			25	
Total général			318	

Répartition en pourcentage du personnel, par classe et par région

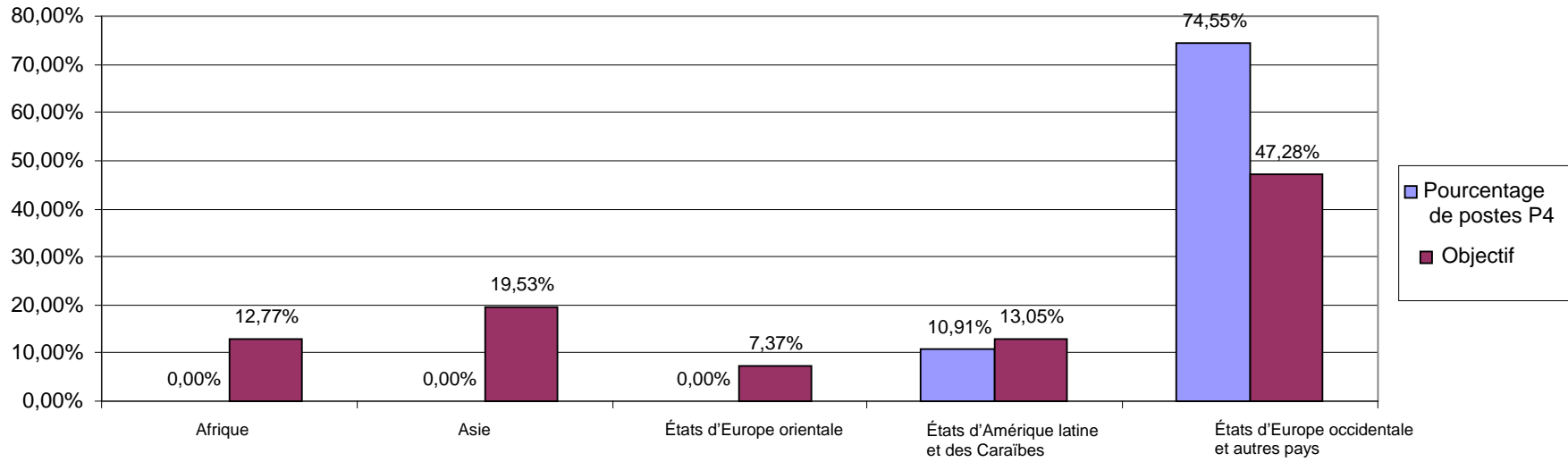
Graphique 1 - Pourcentage – postes D-1

Comme les postes de classe D-1 sont au nombre de 6 seulement, des statistiques et des représentations graphiques pourraient induire en erreur. Il y aura donc lieu de se référer aux chiffres exacts figurant dans le tableau ci-dessus.

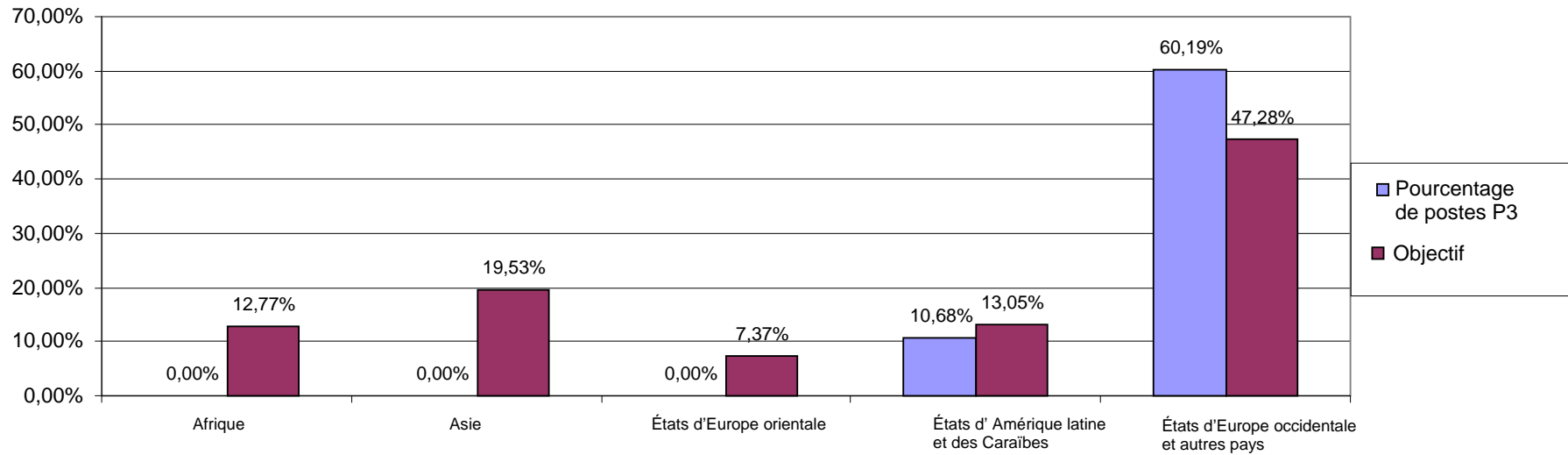
Graphique 2 - Pourcentage – postes P-5



Graphique 3 - Pourcentage – postes P-4



Graphique 4 - Pourcentage – postes P-3



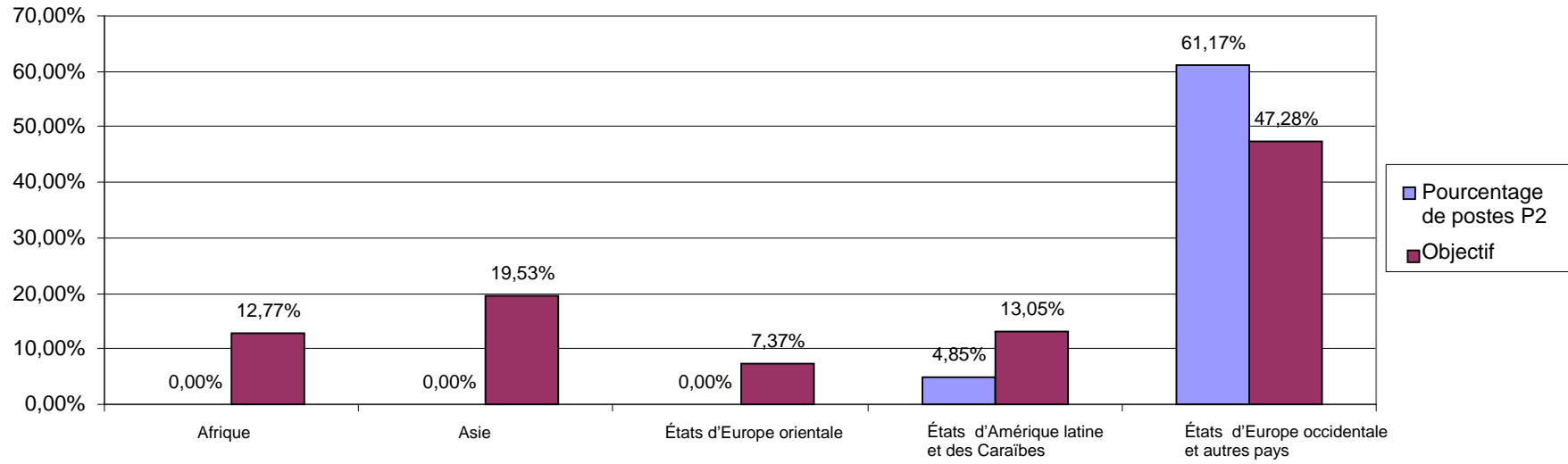
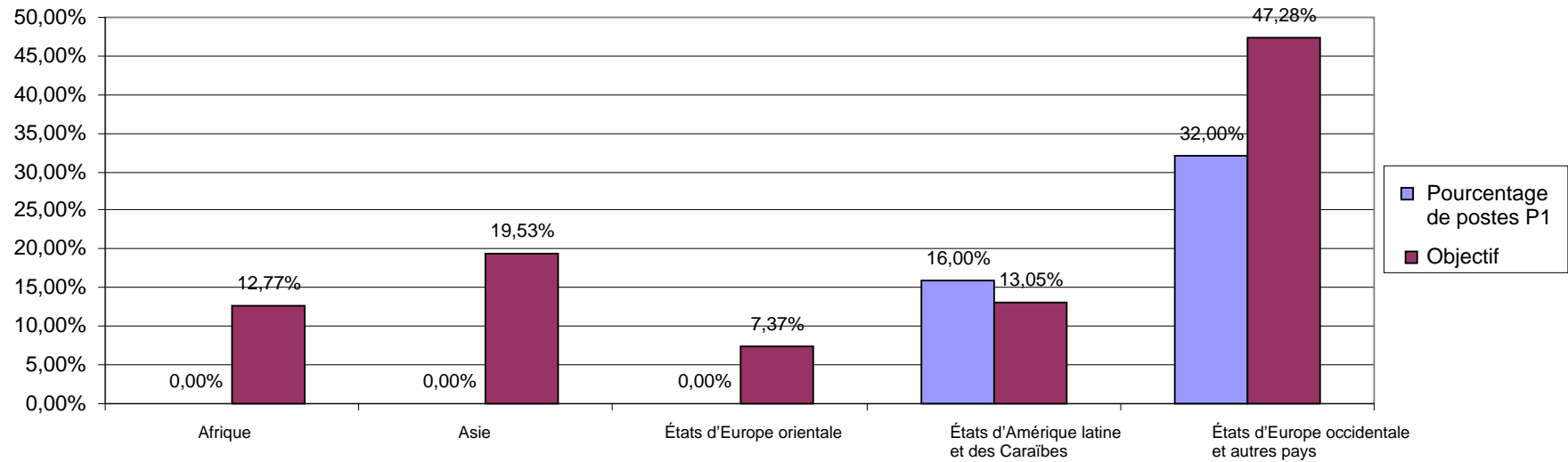
Graphique 5 - Pourcentage – postes P-2**Graphique 6 - Pourcentage – postes P-1**

Tableau 3: Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs

Postes permanents de la catégorie des administrateurs, à l'exclusion des fonctionnaires élus et du personnel linguistique. 32 autres administrateurs sont originaires d'États non parties.

Région	Pays	Quote-part 2009	Fourchette souhaitable	Point médian	N° de fonctionnaires
Afrique	Afrique du Sud	0,42810%	2,07 - 2,80	2,43	7
Afrique	Bénin	0,00148%	1,10 - 1,49	1,30	1
Afrique	Botswana	0,02067%	1,08 - 1,46	1,27	
Afrique	Burkina Faso	0,00295%	1,15 - 1,55	1,35	1
Afrique	Burundi	0,00148%	1,10 - 1,49	1,29	
Afrique	Comores	0,00148%	1,04 - 1,41	1,22	
Afrique	Congo	0,00148%	1,06 - 1,44	1,25	
Afrique	Djibouti	0,00148%	1,51 - 2,04	1,78	
Afrique	Gabon	0,01181%	1,06 - 1,44	1,25	
Afrique	Gambie	0,00148%	1,05 - 1,42	1,23	3
Afrique	Ghana	0,00590%	1,22 - 1,65	1,43	2
Afrique	Guinée	0,00148%	1,11 - 1,50	1,30	1
Afrique	Kenya	0,01476%	1,06 - 1,43	1,24	3
Afrique	Lesotho	0,00148%	1,05 - 1,42	1,24	1
Afrique	Libéria	0,00148%	1,06 - 1,44	1,25	
Afrique	Madagascar	0,00295%	1,19 - 1,60	1,40	
Afrique	Malawi	0,00148%	1,14 - 1,54	1,34	
Afrique	Mali	0,00148%	1,13 - 1,53	1,33	2
Afrique	Maurice	0,01624%	1,07 - 1,44	1,26	
Afrique	Namibie	0,00886%	1,06 - 1,44	1,25	
Afrique	Niger	0,00148%	1,14 - 1,55	1,34	2
Afrique	Nigéria	0,07086%	2,27 - 3,07	2,67	7
Afrique	Ouganda	0,00443%	1,27 - 1,72	1,50	1
Afrique	République centrafricaine	0,00148%	1,07 - 1,44	1,26	
Afrique	République démocratique du Congo	0,00443%	1,05 - 1,41	1,23	2
Afrique	République-Unie de Tanzanie	0,00886%	1,35 - 1,83	1,59	2
Afrique	Sénégal	0,00590%	1,14 - 1,54	1,34	3
Afrique	Sierra Leone	0,00148%	1,08 - 1,46	1,27	4
Afrique	Tchad	0,00148%	1,12 - 1,51	1,31	1
Afrique	Zambie	0,00148%	1,13 - 1,52	1,32	
Asiatique	Afghanistan	0,00148%	1,24 - 1,68	1,46	
Asiatique	Cambodge	0,00148%	1,14 - 1,55	1,35	
Asiatique	Chypre	0,06495%	1,14 - 1,54	1,34	1
Asiatique	Fidji	0,00443%	1,05 - 1,41	1,23	
Asiatique	Îles Cook	0,00148%	1,03 - 1,40	1,22	
Asiatique	Îles Marshall	0,00148%	1,04 - 1,40	1,22	
Asiatique	Japon	22,00000%	36,35 - 49,19	42,77	5
Asiatique	Jordanie	0,01771%	1,10 - 1,49	1,30	1
Asiatique	Mongolie	0,00148%	1,05 - 1,43	1,24	1
Asiatique	Nauru	0,00148%	1,03 - 1,40	1,22	
Asiatique	République de Corée	3,20780%	6,41 - 8,67	7,54	2
Asiatique	Samoa	0,00148%	1,04 - 1,40	1,22	
Asiatique	Tadjikistan	0,00148%	1,09 - 1,47	1,28	
Asiatique	Timor-Leste	0,00148%	1,04 - 1,41	1,23	
États d'Europe orientale	Albanie	0,00886%	1,07 - 1,45	1,26	1
États d'Europe orientale	Bosnie-Herzégovine	0,00886%	1,08 - 1,46	1,27	1
États d'Europe orientale	Bulgarie	0,02952%	1,14 - 1,54	1,34	2
États d'Europe orientale	Croatie	0,07381%	1,18 - 1,60	1,39	5
États d'Europe orientale	Estonie	0,02362%	1,08 - 1,46	1,27	
États d'Europe orientale	ex-République yougoslave de Macédoine	0,00738%	1,06 - 1,43	1,25	1
États d'Europe orientale	Géorgie	0,00443%	1,07 - 1,45	1,26	1
États d'Europe orientale	Hongrie	0,36020%	1,67 - 2,26	1,97	
États d'Europe orientale	Lettonie	0,02657%	1,09 - 1,48	1,28	
États d'Europe orientale	Lituanie	0,04576%	1,13 - 1,53	1,33	

Région	Pays	Quote-part 2009	Fourchette souhaitable	Point médian	N° de fonctionnaires
États d'Europe orientale	Monténégro	0,00148%	1,04 - 1,41	1,22	
États d'Europe orientale	Pologne	0,73958%	2,48 - 3,35	2,91	1
États d'Europe orientale	République tchèque	0,41482%	1,76 - 2,38	2,07	
États d'Europe orientale	Roumanie	0,10333%	1,36 - 1,84	1,60	6
États d'Europe orientale	Serbie	0,03100%	1,16 - 1,56	1,36	3
États d'Europe orientale	Slovaquie	0,09300%	1,22 - 1,65	1,43	
États d'Europe orientale	Slovénie	0,14172%	1,27 - 1,72	1,49	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Antigua et Barbuda	0,00295%	1,04 - 1,40	1,22	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Argentine	0,47977%	2,08 - 2,82	2,45	3
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Barbade	0,01329%	1,06 - 1,43	1,24	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Belize	0,00148%	1,04 - 1,40	1,22	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Bolivie (État plurinational de)	0,00886%	1,12 - 1,51	1,32	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Brésil	1,29316%	4,51 - 6,10	5,30	3
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Chili	0,23767%	1,53 - 2,07	1,80	1
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Colombie	0,15500%	1,62 - 2,20	1,91	5
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Costa Rica	0,04724%	1,14 - 1,54	1,34	3
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Dominique	0,00148%	1,04 - 1,40	1,22	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Équateur	0,03100%	1,18 - 1,60	1,39	2
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Guyane	0,00148%	1,04 - 1,41	1,22	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Honduras	0,00738%	1,10 - 1,49	1,29	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Mexique	3,33181%	7,04 - 9,53	8,29	2
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Panama	0,03395%	1,11 - 1,50	1,31	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Paraguay	0,00738%	1,09 - 1,48	1,28	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Pérou	0,11514%	1,42 - 1,93	1,68	3
États d'Amérique latine et des Caraïbes	République dominicaine	0,03543%	1,16 - 1,56	1,36	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Saint-Kitts-et-Nevis	0,00148%	1,04 - 1,40	1,22	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,00148%	1,04 - 1,40	1,22	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Suriname	0,00148%	1,04 - 1,40	1,22	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Trinité-et-Tobago	0,03986%	1,10 - 1,49	1,30	4
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Uruguay	0,03986%	1,12 - 1,52	1,32	
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Venezuela (République bolivarienne du)	0,29524%	1,70 - 2,30	2,00	2
États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	12,66146%	21,43 - 28,99	25,21	16
États d'Europe occidentale et autres États	Andorre	0,01181%	1,05 - 1,42	1,24	
États d'Europe occidentale et autres États	Australie	2,63799%	5,33 - 7,22	6,28	18
États d'Europe occidentale et autres États	Autriche	1,30940%	3,14 - 4,25	3,69	3
États d'Europe occidentale et autres États	Belgique	1,62678%	3,65 - 4,94	4,30	10
États d'Europe occidentale et autres États	Canada	4,39468%	8,14 - 11,02	9,58	14
États d'Europe occidentale et autres États	Danemark	1,09092%	2,81 - 3,81	3,31	1
États d'Europe occidentale et autres États	Espagne	4,38139%	8,20 - 11,09	9,65	9
États d'Europe occidentale et autres États	Finlande	0,83258%	2,37 - 3,21	2,79	3
États d'Europe occidentale et autres États	France	9,30160%	16,02 - 21,68	18,85	45
États d'Europe occidentale et autres États	Grèce	0,87982%	2,49 - 3,37	2,93	2
États d'Europe occidentale et autres États	Irlande	0,65691%	2,09 - 2,83	2,46	4
États d'Europe occidentale et autres États	Islande	0,05462%	1,12 - 1,52	1,32	
États d'Europe occidentale et autres États	Italie	7,49767%	13,19 - 17,84	15,51	9
États d'Europe occidentale et autres États	Liechtenstein	0,01476%	1,06 - 1,43	1,24	
États d'Europe occidentale et autres États	Luxembourg	0,12548%	1,23 - 1,67	1,45	
États d'Europe occidentale et autres États	Malte	0,02510%	1,07 - 1,45	1,26	
États d'Europe occidentale et autres États	Norvège	1,15440%	2,87 - 3,88	3,38	
États d'Europe occidentale et autres États	Nouvelle-Zélande	0,37791%	1,65 - 2,24	1,95	3
États d'Europe occidentale et autres États	Pays-Bas	2,76494%	5,47 - 7,41	6,44	17
États d'Europe occidentale et autres États	Portugal	0,77796%	2,33 - 3,15	2,74	2
États d'Europe occidentale et autres États	Royaume-Uni	9,80499%	16,80 - 22,73	19,77	24
États d'Europe occidentale et autres États	Saint-Marin	0,00443%	1,04 - 1,41	1,22	
États d'Europe occidentale et autres États	Suède	1,58102%	3,57 - 4,83	4,20	2
États d'Europe occidentale et autres États	Suisse	1,79507%	3,89 - 5,27	4,58	2
TOTAL		100,00%		334,00	286

Tableau 4: Répartition par sexe du personnel de la catégorie des administrateurs*
État au 31 mars 2010

Branche judiciaire

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-5	2	1	3

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-4	1	2	3

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-3	9	9	18

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-2	6	0	6

Bureau du Procureur

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
USG		1	1

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
ASG	1		1

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
D-1	1	1	2

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-5	3	6	9

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-4	11	16	27

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-3	17	24	41

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-2	25	19	44

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-1	13	7	20

* Y compris les agents élus et le personnel linguistique.

Greffes

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
ASG	1		1

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
D-1	1	2	3

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-5	6	7	13

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-4	17	14	31

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-3	24	33	57

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-2	33	23	56

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-1	5	6	11

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
D-1		1	1

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-4	1	1	2

Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-5	1		1

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-3	1	1	2

Bureau chargé du projet de locaux permanents

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
D-1		1	1

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-4	1		1

Total général

<i>F</i>	<i>M</i>	<i>Grand Total</i>
180	175	355

Tableau 5: Staff count

Au 31 mars 2010, les effectifs réels de la Cour étaient les suivants:

Staff count	
Postes permanents	686
Postes approuvés au titre du personnel temporaire	165
Stagiaires	90
Professionnels invités	1
Consultants	62
Agents élus / Juges	23
Total	1027

Tableau 6: Tableau d'effectifs prévus au budget approuvé pour 2010

Sur la base du budget approuvé pour 2010, et du nombre moyen de stagiaires, de professionnels invités et de consultants des années précédentes, les effectifs de la Cour à la fin de 2010 seraient les suivants:

Staff count	
Postes permanents	763
Postes approuvés au titre du personnel temporaire	172
Stagiaires ¹	90
Professionnels invités	12
Consultants	40
Agents élus / Juges	23
Total	1100

¹ Le nombre de stagiaires est variable et comprend les stages financés par l'Union européenne de même que les stages non rémunérés.

Tableau 7: Postes vacants – administrateurs
État au 7 avril 2010

Grand Programme (GP)	Programme	Sous-programme	Classe du poste	Titre du poste	Total	Occupé par du personnel temporaire
GP1	Bureaux de liaison	Bureau de liaison d'Addis-Abeba	GS-OL	Assistant administratif ¹	1	
GP2	Division des enquêtes	Section de la planification et des opérations	GS-OL	Assistant chargé des opérations hors siège ²	1	
			GS-OL	Coordinateur des opérations hors siège ²	2	
GP3	Cabinet du Greffier	Cabinet du Greffier	P-3	Fonctionnaire du Conseil du personnel ¹	1	
		Section de la sécurité	GS-OL	Assistant de sécurité locale ¹	5	
	Direction des services administratifs communs	Section des services généraux	P-2	Fonctionnaire chargé du contrôle du matériel, de l'inventaire et des réclamations ³	1	
			GS-OL	Technicien chargé de la gestion des dossiers ²	1	
	Direction du service de la Cour	Unité d'aide aux victimes et aux témoins	P-3	Fonctionnaire hors siège chargé des témoins ⁴	1	
			GS-OL	Assistant chargé des opérations et de la protection sur le terrain ¹	1	
			GS-OL	Assistant chargé du soutien aux victimes et aux témoins sur le terrain ¹	1	
			GS-OL	Assistant administratif ⁴	1	
	Section de l'information et de la documentation	Unité des affaires publiques	P-4	Porte-parole et chef de l'unité des affaires publiques ⁴	1	
	GP6	Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Secrétariat du Fonds au profit des victimes	P-3	Fonctionnaire chargé du suivi et de l'évaluation ²	1
GP7.5	Mécanisme de contrôle indépendant		P-4	À déterminer ¹	1	
			P-2	À déterminer ¹	1	
Grand Total					20 (24)*	

Le recrutement est en cours ou des avis de vacance ont été publiés pour 57 autres postes.

Le recrutement n'a pas commencé pour un poste ASG relevant du GP II.

État du recrutement au 7 avril 2010 :

¹ : Nouveau poste en 2010.

² : Le recrutement devrait commencer bientôt.

³ : Poste devenu vacant par suite d'un changement interne récent.

⁴ : Poste devenu vacant par suite d'une démission récente.

* Nombre de postes enregistrés au 31 mars 2010. Depuis : des avis de vacance ont été publiés pour 3 postes, le recrutement est en cours pour 1 poste.

Tableau 8: Engagement du personnel : postes approuvés par rapport aux postes remplis

	Postes approuvés	Postes remplis	Postes dont le recrutement est en cours	Avis de vacance publié ; recrutement n'a pas encore commencé	Poste vacant, avis de vacance n'a pas été publié	% de postes permanents vacants	Taux de vacance (%) des postes permanents
	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[(2-3)/2]	[(AVG(3)-2)/2]
Branche judiciaire							
Grand Programme I	50	46	2	1	1	8,00%	10,00%
Bureau du Procureur							
Grand Programme II	215	203	7	2	3	5,58%	5,12%
Greffes							
Grand Programme III	477	427	30	3	17	10,48%	10,48%
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties							
Grand Programme IV	9	3	6	0	0	66,67%	66,67%
Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes							
Grand Programme VI	7	4	2	0	1	42,86%	42,86%
Bureau chargé du projet de locaux permanents							
Grand Programme VII.1	3	3	0	0	0	0,00%	0,00%
Mécanisme de contrôle indépendant							
Grand Programme VII.5	2	0	0	0	2	100,00%	100,00%
Total, CPI	763	686	47	6	24	10,09%	9,96%
Objectif de recrutement	77						
En cours de recrutement	47						
Pourcentage de l'objectif	61,0%						

Annexe III

Liste des documents

Comité du budget et des finances

ICC-ASP/9/CBF.1/L.1	Ordre du jour provisoire
ICC-ASP/9/CBF.1/L.2/Rev.1	Liste annotée des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire
ICC-ASP/9/CBF.1/1	Rapport de la Cour sur son évaluation de la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public
ICC-ASP/9/CBF.1/2	Rapport de la Cour sur le placement de ses liquidités
ICC-ASP/9/CBF.1/3	Rapport de la Cour sur la passation des marchés
ICC-ASP/9/CBF.1/4	Rapport de la Cour sur la comptabilité analytique
ICC-ASP/9/CBF.1/5	Rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle
ICC-ASP/9/CBF.1/6	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 31 mars 2010
ICC-ASP/9/CBF.1/6/Add.1	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 31 mars 2010 - Additif
ICC-ASP/9/CBF.1/7	Rapport du Greffe sur l'assurance maladie des personnes détenues ainsi que ses incidences budgétaires
ICC-ASP/9/CBF.1/8	Rapport sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2009
ICC-ASP/9/CBF.1/8/Add.1	Rapport sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2009 - Additif
ICC-ASP/9/CBF.1/9	Rapport du Greffe sur le principe et les modalités de l'institution d'un système de prise en charge des visites familiales sur la base de contributions volontaires
ICC-ASP/9/CBF.1/10	Rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines
ICC-ASP/9/CBF.1/11	Rapport actualisé de la Cour sur l'assistance judiciaire: Aspects juridiques et financiers de la prise en charge de la représentation juridique des victimes devant la Cour
ICC-ASP/9/CBF.1/12	Rapport de la Cour sur les mesures pour mieux préciser les responsabilités de ses différents organes
ICC-ASP/9/CBF.1/13	Troisième rapport intérimaire sur les progrès de la Cour en matière de gains d'efficacité
ICC-ASP/9/CBF.1/14	Rapport de la Cour sur le bureau extérieur de Kampala: activités, défis et effectifs; et mémorandums d'accord avec les pays dont la situation est estimée par la Cour
ICC-ASP/9/CBF.1/15	Rapport sur l'examen des opérations hors siège
ICC-ASP/9/CBF.1/16	Rapport de la Cour sur la conversion en poste permanent d'un poste temporaire de psychologue